

La Suisse et la Francophonie

A. Qu'est-ce que la Francophonie ?

La francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant le français ou l'utilisant à des degrés différents, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Selon les données de l'Atlas de la langue française de 1995, le français est la langue de communication d'au moins 130 millions de personnes dans le monde et se place au neuvième rang des langues les plus utilisées.

La Francophonie est également un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations, gouvernementales ou non, qui constituent le mouvement de concertation des peuples ayant le français en partage. Dans la plupart des 63 Etats ou gouvernements qui composent l'**Organisation internationale de la Francophonie** (OIF) <http://www.francophonie.org> coexistent plusieurs cultures. Ce facteur dynamique a fortement influencé l'évolution de l'Organisation.

B. Histoire de la Francophonie

La Francophonie institutionnelle est née autour d'un projet de coopération par la fondation en 1970 à Niamey de "**l'Agence de Coopération Culturelle et Technique**" (ACCT), qui se nomme désormais "**Agence intergouvernementale de la Francophonie**" (AIF) <http://www.agence.francophonie.org>. Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage voit le jour à Paris en 1986. Les Sommets de la Francophonie, qui ont lieu tous les deux ans, constituent le cœur de l'édifice institutionnel de l'Organisation internationale de la Francophonie. Au fil des Sommets, la Francophonie institutionnelle a accru ses moyens de coopération et les domaines d'intervention se sont élargis : culture, langue, communication, nouvelles technologies, auxquels s'ajoutent l'appui à l'Etat de droit, les droits de l'homme et l'éducation.

En décembre 1995, à Cotonou, les chefs d'Etat et de gouvernement décident que le moment est venu de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique. Lors du sommet suivant à Hanoi, en 1997, ils concrétisent cette volonté par l'élection d'un Secrétaire général, « clé de voûte du système institutionnel francophone » qui est nommé chaque quatre ans par les Chefs d'Etat et de gouvernement. L'actuel Secrétaire général est Monsieur Abdou Diouf.

Depuis la création du poste de secrétaire général en 1997 et en parallèle aux objectifs posés dans la Charte de la Francophonie et réaffirmés dans la Déclaration de Moncton (1999), l'OIF peut aborder avec plus de cohérence et d'efficacité les grands problèmes internationaux au sein de l'espace francophone.

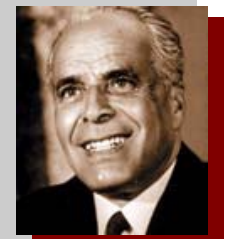
Fondateurs du mouvement francophone en 1960



Léopold Sédar Senghor
(Sénégal)



Hamani Diori
(Niger)



Habib Bourguiba
(Tunisie)

Actuel Secrétaire général de l'OIF



Abdou Diouf
(Sénégal)

C. Engagement de la Suisse en Francophonie

La Suisse, en qualité de pays pluriculturel et plurilingue, est membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis son adhésion en 1989 au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. En 1996, elle a adhéré à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), l'opérateur principal de l'Organisation. Elle participe aujourd'hui à toutes les instances de la Francophonie (Sommet, Conférence ministérielle, Conseil permanent, Conférences ministérielles spécialisées et permanentes) ainsi qu'aux travaux de tous les opérateurs de la Francophonie (AIF, Agence universitaire, TV5, Association internationale des maires francophones, Université Senghor).

La Suisse est l'un des cinq principaux bailleurs de fonds avec la France, le Canada, la Communauté française de Belgique et le Québec. Les contributions statutaires de la Suisse au budget de l'Agence de la Francophonie s'élèvent à environ 4,4 mio de francs suisses (frs) par année. A celles-ci s'ajoutent les contributions volontaires de près de 2 mio de frs destinées au soutien de divers programmes dans les domaines de la culture, de la communication et de l'appui à l'Etat de droit. La contribution annuelle globale de la Suisse à l'Organisation, y compris TV5 (~CHF 7 mio.), se monte à près de 13,5 mio. de francs suisses.

D. Participation de la Suisse aux diverses enceintes de l'Organisation

Avant son adhésion à l'Agence de la Francophonie en 1996, la Suisse participait déjà à diverses conférences sectorielles, ainsi qu'à la **CONFEMEN** <http://www.confemen.org> (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage), dont elle est membre à part entière depuis 1991. La Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (**CDIP**, <http://www.edk.ch>) prend une part active aux travaux de cette dernière.

En février 2001, la Suisse a également adhéré à la **CONFESJES** (Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, <http://confejes.org>).

Depuis 1989, l'**Assemblée fédérale** a une section nationale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (**APF**) (<http://apf.francophonie.org>). En juillet 2002, l'APF a tenu ses assises annuelles à Berne, du 4 au 10 juillet.

La Suisse a participé en 1984 à la création de la chaîne de télévision **TV5** (<http://www.TV5.org>) qui réunit TF1, France 2, FR3, RTBF et la SSR et à laquelle elle contribue à raison d'environ 7 mio de frs par an.

Les **Universités de Suisse romande** (<http://www.cuso.ch>) sont membres de l'**AUF** (Agence universitaire de la Francophonie) <http://universites.francophonie.org>. Depuis 1998, la Suisse, par le biais de l'Office fédéral de l'éducation et de la science, contribue également aux activités de cette association.

Les logos du principal opérateur de l'OIF :

Anciennement "ACCT"



Actuellement "AIF"



Autres enceintes francophones :



E. Réunions et visites en Suisse

En 2002, la Suisse a pour la première fois accueilli, à Lausanne, une Conférence ministérielle de la Francophonie. La même année, elle a aussi été l'hôte de la 28ème session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Berne et des 34èmes Assises de l'Union internationale de la presse francophone à Genève. En mai 2003, le nouveau Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'ancien président du Sénégal Abdou Diouf a été reçu à Berne par le Président de la Confédération Pascal Couchepin et la Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey. Le même mois s'est tenu à Neuchâtel une session du Conseil d'administration de l'Agence universitaire de la Francophonie. En septembre, le Chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Moritz Leuenberger, a dirigé la délégation suisse à la conférence ministérielle francophone sur la société de l'information, à Rabat, pour y mobiliser les francophones en faveur du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première phase s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Le Président de la Confédération, Joseph Deiss, a participé en novembre 2004 au Xème Sommet de la Francophonie, à Ouagadougou, dont la tenue coïncidait avec la célébration du 30^{ème} anniversaire des relations de coopération bilatérale entre la Suisse et le Burkina Faso. La Suisse a également engagé la préparation de sa participation aux Vèmes Jeux de la Francophonie, qui se tiendront en décembre 2005 à Niamey au Niger.

F. Les priorités de la Suisse au sein de la Francophonie

Comme elle le fait au sein de toute organisation internationale, la Suisse poursuit au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie une politique d'intérêts.

La Suisse est convaincue du grand potentiel dont est porteuse l'Organisation internationale de la Francophonie. Sur la scène internationale, l'OIF peut et doit progressivement s'affirmer comme un acteur qui contribue à la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'à la promotion de la diversité culturelle. Aux yeux de la Suisse, l'OIF peut encore mieux exploiter son potentiel, par une synergie accrue entre ses opérateurs. A cette fin, la Suisse soutient la mission du Secrétaire général et contribue depuis l'année 2000 au renforcement de son Cabinet, par la mise à disposition d'un Conseiller (actuellement, M. Pierre de Cocatrix). La Suisse a activement participé à l'élaboration du Cadre stratégique, adopté par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Ouagadougou, en novembre 2004. Dans sa contribution présentée lors de la 19^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, en décembre 2003, elle présente sa vision d'une Organisation plus cohérente et efficace, rassemblée au sein de la "Maison de la Francophonie" qui devrait être inaugurée en 2006 à Paris.

L'emblème de l'OIF



Créé pour la tenue à Québec du 2ème Sommet de la Francophonie, en septembre 1987, l'emblème de la Francophonie est depuis ce temps utilisé lors de diverses manifestations du monde francophone. Cinq portions d'arc identiques en bandes crénelées d'un côté s'appuient l'une sur l'autre pour former un cercle dont le diamètre intérieur est six fois la largeur des bandes. À partir du sommet, dans le sens horaire, les bandes sont respectivement verte, violette, rouge, bleue et jaune. Le cercle universel formé des principales couleurs du spectre rappelle l'enracinement de la Francophonie sur les cinq continents. Les bandes imbriquées évoquent l'entraide, le regroupement et le dynamisme.



<http://www.maisonfrancophonie.org/>

La Suisse souhaite pouvoir mettre en œuvre de manière accrue dans le cadre de la Francophonie ses principaux instruments de politique étrangère. Elle est aussi intéressée à un renforcement de la collaboration entre l'OIF et la Suisse à Genève, par l'organisation de réunions d'experts sur des thèmes d'intérêt commun. Ainsi, à l'occasion d'une réunion, en février 2004 à Marrakech, des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme dans l'espace francophone, la Suisse a proposé la tenue, à l'occasion des sessions de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, de concertations francophones à Genève en vue de rapprocher les positions au sein de la Francophonie et de favoriser la réforme de cette Commission.

Une priorité suisse est également le renforcement de la participation suisse à la coopération francophone dans le cadre de l'Agence universitaire de la Francophonie et des réseaux institutionnels francophones. La Section suisse de l'Institut de droit d'expression et d'inspiration françaises a proposé d'accueillir en septembre 2005 en Suisse, à Lausanne, le congrès ordinaire de cet Institut, sur le thème du droit à l'eau.

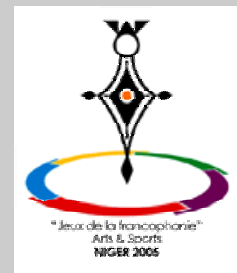
Prochains événements francophones :

Xème Sommet de la Francophonie, Novembre 2004 à Ouagadougou



<http://www.sommet-francophonie.org/ouaga2004/>

Vèmes Jeux de la Francophonie, Décembre 2005 à Niamey



<http://jeux.francophonie.org/jeux.jsp>

La Suisse s'est inscrite dans les disciplines chanson, danse et photographie.

Sites internet :

- Organisation Internationale de la Francophonie
<http://www.francophonie.org>
- Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF)
<http://www.agence.francophonie.org>
- Centre international francophone de documentation et d'information
<http://cifdi.francophonie.org>
- Réseau électronique francophone pour l'éducation et la recherche
<http://www.refer.fr/>
- Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) <http://www.confemen.org>
- Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) <http://confejes.org>
- l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française (APF)
<http://apf.francophonie.org>
- TV5 : <http://www.tv5.org>

Information :



Département fédéral des affaires étrangères
Division politique III / Service de la Francophonie
Bundesgasse 32
3003 Berne
Tél. 031 – 322 30 44
Fax 031 – 322 10 57

Quelques publications francophones :



FrancoFiL

